



Service de l'interaction citoyenne  
Participation publique

Mandaté : Conseil de quartier de Neufchâtel-Est-Lebourgneuf

No de dossier : R.C.A.2V.Q. 254

1 Date, événement et lieu	2 Origine	3 Objet
Demande d'opinion <input type="checkbox"/> Demande d'opinion et consultation LAU <input checked="" type="checkbox"/> Tenue le 18 septembre 2019, à 19h, au centre communautaire Lebourgneuf, salle multifonctionnelle.	Conseil municipal <input type="checkbox"/> Conseil exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	Projet de modification intitulé Règlement modifiant le <i>Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21405Cc</i> , Règlement R.C.A.2V.Q. 254  (Réf. : Agrandissement de l'épicerie IGA située à l'intersection de l'avenue Chauveau et du boulevard Robert-Bourassa)

## 4 Présences

**Membre avec droit de vote :** Mesdames Lise Bilodeau, Liane Bourdages, Cynthia Fauteux, Samar Ibnourachik, Nathalie Paquet-Bélanger et Manon Talbot, ainsi que messieurs André Dalaire et Agustin Melo.

**Membre sans droit de vote :** Mme Dominique Tanguay, conseillère du district des Saules, M. Patrick Paquet, conseiller du district Neufchâtel-Lebourgneuf (partiellement)

**Personne-ressource :** M. Sébastien Paquet, conseiller en urbanisme, Arrondissement des Rivières

**Animation et préparation du rapport :** M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

## 5 Informations présentées

- Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la politique de consultation publique de la Ville de Québec.

- Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de la consultation publique.
- Fiche synthèse présentant le projet de modification règlementaire.
- Mention que le projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 254 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
- Présentation du projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 254 par la personne-ressource.

## 6 Recommandation du mandaté

À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 254

7 Options soumises au vote		8 Description des options
<b>Option</b>	<b>Nombre de votes</b>	<p><b>Option A</b> – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification</p> <p><b>Option B</b> – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.</p>
A.	8	
B.	0	
Abstention	0	
<b>Total</b>	<b>8</b>	

## 9 Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 23  
6 femmes; 17 hommes  
Nombre d'intervenants : 1

### Intervention du requérant

- L'architecte responsable du projet, M. Carlo Peirolo de la firme Atelier 21, apporte les précisions suivantes:
  - La cuisine de production sera aménagée sur la mezzanine, car le niveau de la nappe phréatique dans ce secteur est trop élevé pour permettre l'installation de ce service au sous-sol du bâtiment.
  - L'autorisation du groupe d'usages *C1 Services administratifs* permettra, notamment, de rendre conforme à la réglementation les bureaux administratifs déjà en place dans le bâtiment.
  - L'ajout du groupe d'usages *C20 Restaurant* vise uniquement à autoriser l'établissement d'un centre de production alimentaire pour les trois commerces de la bannière Convivio. Aucun restaurant avec services aux clients sur place n'est prévu au projet.

- Une aire de repos pour le personnel sera également aménagée, afin de favoriser le mieux-être et la rétention du personnel.

## 10 Questions et commentaires du conseil d'administration

- Une administratrice souhaite savoir si l'agrandissement du bâtiment aura un impact sur le nombre de cases de stationnement disponibles.

*Réponse de la Ville : Un plan sommaire du projet d'agrandissement est présenté. L'aire gazonnée située près de la rue Coursol sera utilisée pour l'aménagement de nouvelles cases de stationnement. Quelques cases seront également ajoutées au nord-est du stationnement actuel.*

- Un administrateur demande des précisions concernant le déplacement d'un des accès du stationnement.

*Réponse de la Ville : La sortie du stationnement qui mène à l'avenue Chauveau sera légèrement déplacée vers l'Est.*

## 11 Suivi recommandé

Transmettre à la direction de l'Arrondissement des Rivières

Approuvé par :

Signé

Lise Bilodeau  
Présidente  
Conseil de quartier Neufchâtel-Est-Lebourgneuf

19 septembre 2019

Préparé par :

Signé

Mario Demeule  
Conseiller en consultations publiques  
Service de l'interaction citoyenne

19 septembre 2019